

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 24 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre de l'acquisition d'un clavecin pour le Conservatoire à Rayonnement Communal

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le *17 janvier 2024*, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de *M. Xavier HAQUIN*.

N°2024/011

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,
M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, Mme DEHAS,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,
M. LAROZE, Mme DE CARLI, M. KNOBLOCH, M. HEUSSER,
Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO,
M. BAY, *Conseillers Municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEMARCHAND	(pouvoir à M. BLANCHARD)
M. ANNOUR	(pouvoir à Mme DEHAS)
Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE	(pouvoir à Mme BENLAHMAR)
Mme YAHYA	(pouvoir à M. LAROZE)
Mme LAMBERT	(pouvoir à M. HAQUIN)
Mme CAUZARD	(pouvoir à Mme LACOUTURE)

Absent : M. KEBABTCHIEFF

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 26/01/24

Publiée le : 26/01/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : *M. KNOBLOCH* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy –Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :
FINANCES

Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre de l'acquisition d'un clavecin pour le Conservatoire à Rayonnement Communal

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU les délibérations relatives au règlement des aides départementales aux communes et aux groupements de communes dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités ;

VU l'avis de la Commission Affaires générales, Finances du 16 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT la volonté communale de maintenir et de donner de la visibilité à la pratique du clavecin via l'offre de cours proposée par le Conservatoire à Rayonnement Communal ;

CONSIDÉRANT qu'à Ermont le Conservatoire propose une diversité d'offres pédagogiques avec notamment, la classe de clavecin qui permet l'ouverture de l'enseignement à tous les styles avec pour finalité de valoriser le travail des élèves et des enseignants, tout en promouvant les pratiques collectives et la représentation de petites formes ;

CONSIDÉRANT l'état d'usure avancé du seul clavecin présent au sein du Conservatoire de musique, théâtre et danse à Rayonnement Communal ;

CONSIDÉRANT l'aide proposée par le Conseil Départemental pour soutenir l'acquisition de cet instrument de musique,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** le Maire à acquérir un clavecin ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités et plus précisément dans le cadre de l'aide aux équipements culturels ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention ainsi que tout document y afférent.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Acquisition d'un clavecin pour le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Ermont

DEPENSES		RECETTES	
	H.T.		H.T.
Acquisition Clavecin	11 721,66 €	Conseil Départemental	2 930,41 €
		Participation Commune d'Ermont	8 791,25 €
TOTAL GENERAL	11 721,66 €	TOTAL GENERAL	11 721,66 €

Aide Départementale "équipement culturel - 2. Acquisition d'équipements, de matériels et mobiliers culturels liés ou non aux travaux" 25% sur le montant HT des dépenses éligibles, plafond de 100 000€ par an



Vu pour être annexé à
 délibération n° 24/014...du 24/01/24
 ERMONT, le 26.01.24

Le Maire,